

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE803

présenté par

M. Herth, M. Le Ray, M. Tetart, M. Fasquelle, M. Abad, M. Saddier, Mme Vautrin et M. Morel-A-L'Huissier

ARTICLE 3

I. A l'alinéa 3, supprimer les mots :

« ou non ».

II. En conséquence, compléter l'alinéa 5 par les mots :

« dans un groupement doté de la personnalité morale ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire de reprendre l'obligation initialement proposée de regroupement des bénéficiaires en une structure juridique, en vue de constituer une personnalité morale distincte.